

Parti Démocrate-chrétien neuchâtelois

[www.pdcn.ch](http://www.pdcn.ch)

[secretariat@pdcn.ch](mailto:secretariat@pdcn.ch)

# Au Centre l'Humain

---

Principes directeurs du PDC



<b>AU CENTRE, L'HUMAIN .....</b>	<b>3</b>
NOS PRINCIPES DIRECTEURS.....	3
NOS PRIORITÉS .....	4
OBJECTIFS GÉNÉRAUX .....	5
<i>FAMILLE .....</i>	<i>5</i>
<i>ECONOMIE EMPLOI TOURISME.....</i>	<i>5</i>
<i>FORMATION .....</i>	<i>6</i>
<i>CULTURE et SPORTS .....</i>	<i>7</i>
<i>SANTE et SOCIAL .....</i>	<i>7</i>
<i>AGRICULTURE .....</i>	<i>8</i>
<i>TRANSPORTS et EQUIPEMENTS .....</i>	<i>8</i>
<i>ENVIRONNEMENT .....</i>	<i>9</i>
<i>FINANCES et FISCALITE.....</i>	<i>9</i>
<i>SECURITÉ et INSTITUTIONS .....</i>	<i>9</i>

Principes directeurs du PDC neuchâtelois

## **AU CENTRE, L'HUMAIN**

Le Parti Démocrate-chrétien neuchâtelois (PDC) est le parti politique du centre. Il est un parti de membres affilié au PDC suisse. Son action politique s'édifie sur une conception humaniste de la société. Le PDC accorde la primauté au débat d'idées.

Les principes et objectifs généraux énoncés ci-après servent de référence à l'activité du parti.

### **NOS PRINCIPES DIRECTEURS**

Les êtres humains, hommes et femmes, et la communauté sont au centre de notre politique. Nous organisons la vie de la collectivité en nous fondant sur une conception chrétienne de la personne et de la société, sans être liés à une confession. Le capital est au service des êtres humains et non l'inverse.

#### **1. Dignité humaine**

La dignité humaine est intangible et indivisible. Nous voulons la défendre contre la violence étatique et privée. Nous refusons les injustices, les abus de pouvoir, les oppressions et toute déshumanisation. Nous appliquons la Convention des Droits de l'Homme.

#### **2. Liberté et responsabilité**

Nous respectons la liberté de chaque être humain. Dans aucune communauté, la liberté n'est illimitée. La liberté va de pair avec la responsabilité envers soi-même et envers autrui. Pour que chaque être humain puisse agir de manière libre et responsable, l'égalité des chances doit être une réalité.

#### **3. Solidarité**

Nous nous engageons pour que l'Etat, des institutions privées ou semi-étatiques fournissent aide et soutien aux individus, familles ou autres communautés, lorsqu'ils ne sont pas en mesure d'assumer leurs tâches et leurs responsabilités.

#### **4. Communauté et bien-être commun**

Nous renforçons les diverses communautés de notre pays (familles, associations, communautés religieuses, communes, etc.). Elles cimentent notre société et constituent la base du développement de chacun. Nous refusons que des solutions échouent en raison d'intérêts particuliers, aux dépens du bien-être commun.

## **5. Subsidiarité**

Nous soutenons les institutions privées et semi étatiques, les individus, les familles ou les autres communautés qui ne peuvent s'assumer, par le biais des pouvoirs publics.

## **6. Fédéralisme**

Nous voulons un Etat fédéraliste avec des communes et des cantons forts. Nous soutenons un fédéralisme plurilingue vécu, une tolérance réciproque et nous nous opposons à toute prédominance dommageable. Nous offrons perspectives, croissance économique et service universel pour l'ensemble du territoire.

## **7. Qualité de vie et durabilité**

Nous nous engageons pour une protection durable de notre espace vital, le respect des ressources de la nature et de notre société ainsi que la qualité de vie des générations futures.

## **8. Démocratie et Etat de droit**

Nous protégeons la démocratie et l'Etat de droit qui constituent des piliers indispensables de la communauté suisse. Nous garantissons le droit à la parole, la sécurité, l'égalité de droits ainsi que la protection contre l'arbitraire et la discrimination.

---

# **NOS PRIORITÉS**

## **Famille**

Des familles soutenues et encouragées. La famille, sous toutes ses formes, est la cellule de base de la société. Elle assume la responsabilité de l'éducation et du bien-être des enfants. Elle est le lieu privilégié de transmission des valeurs fondamentales et, de ce fait, mérite d'être protégée et soutenue.

## **Economie**

Le PDC est soucieux d'une économie à la fois forte, diversifiée et socialement responsable. L'Etat ne doit pas se substituer à elle; il fixe les conditions cadres qui favorisent un développement générateur d'emplois. Le PDC veille à renforcer l'économie neuchâteloise, en particulier les PME qui en constituent la colonne vertébrale.

## **Santé**

Un système de santé performant. Partisan d'une médecine de proximité performante, humaine et accessible à tous, le PDC soutient la mise en réseau des établissements hospitaliers dans une coopération renforcée avec les établissements médico-sociaux (EMS), et les homes.

## **Formation**

Une structure scolaire solide et transparente. L'école constitue un des piliers d'une société saine. Une formation de qualité à tous les niveaux doit être une priorité absolue. Les élèves, les parents, les enseignants, tous les partenaires doivent en saisir aisément les objectifs et le fonctionnement. La formation dans son ensemble doit s'adapter régulièrement aux besoins du tissu économique cantonal et national.

---

## **OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

### **FAMILLE**

S'assurer, lors de tout travail législatif, que l'on garantisse la protection de la famille.

Soutenir par des structures appropriées les familles en difficulté, notamment en cas de précarité, de violence conjugale ou de grossesse non voulue.

Prévenir la violence et la toxicomanie des jeunes, y apporter l'attention et les remèdes appropriés.

Renforcer la prévention et la protection en cas de maltraitances et abus envers les enfants.

Soutenir les mesures permettant de mieux concilier vie familiale et activité professionnelle, comme l'harmonisation des horaires scolaires et des transports publics, le travail à temps partiel, etc.

Permettre à l'un des parents de rester au foyer pour l'éducation des enfants, sans que ce choix entraîne la famille dans la pauvreté.

Appuyer les actions favorisant la réinsertion professionnelle du parent au foyer ainsi que la formation continue de celui-ci durant la période d'éducation des enfants.

Développer des initiatives en faveur du maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

### **ECONOMIE EMPLOI TOURISME**

Dynamiser et diversifier le tissu économique neuchâtelois en s'appuyant sur les compétences présentes dans le canton, exploiter en particulier les synergies entre industries, hautes écoles spécialisées et université.

Etablir une planification des activités de promotion endogènes et exogènes en recherchant en priorité les entreprises complémentaires à celles déjà installées dans le canton.

Restructurer les régions économiques en les organisant en deux ou trois entités.

Favoriser l'implantation et le développement d'entreprises utilisant les compétences ou les produits de base du canton.

Encourager de nouveaux horaires de travail compatibles avec la vie de famille.

Soutenir les PME en favorisant les entreprises formatrices et/ou qui soutiennent l'emploi lors d'adjudications, moyennant une modification législative.

Créer des conditions cadres favorables au tourisme dans le canton. Mettre sur pied une classe "tourisme" au niveau secondaire II.

Soutenir les initiatives locales visant à garantir un approvisionnement de proximité dans les villages.

## **FORMATION**

Mettre en place une collaboration toujours plus efficace entre les divers partenaires de l'école, y compris, l'économie tout en délimitant bien les responsabilités de chacun.

Accompagner le personnel enseignant dans sa mission formatrice face aux exigences de la société actuelle et veiller constamment à la qualité de l'enseignement dispensé.

Maintenir de Hautes Ecoles Spécialisées dans le canton de Neuchâtel et favoriser leur mise en réseau.

Dynamiser la fin de la scolarité obligatoire et développer des relations avec les formations ultérieures.

Promouvoir des formations spécifiques au canton de Neuchâtel, en particulier dans les domaines de l'horlogerie, de la microélectronique, des métiers de la terre ainsi que du tourisme.

Soutenir et favoriser la formation continue et/ou complémentaire par la mise en place de structures légères en synergie avec les instituts ou agents formateurs existants et par l'amélioration des conditions d'accès.

S'assurer d'un enseignement des religions, au besoin en collaboration avec les différentes communautés religieuses, dans le respect des consciences et le souci d'ouverture à l'autre.

Développer l'enseignement des langues nationales pour tous dès l'école obligatoire en favorisant la généralisation des échanges linguistiques.

Favoriser l'intégration des enfants souffrant de handicaps et des enfants de culture ou de langue étrangère dans l'école publique.

Encourager les relations intercantionales, voire internationales dans le domaine de l'enseignement.

Assurer un enseignement civique dès début du degré secondaire I et sensibiliser les jeunes à l'engagement au service de la collectivité.

## **CULTURE et SPORTS**

Promouvoir les idées créatrices, notamment par la mise sur pied de concours et l'attribution de mérites.

Maintenir les traditions et les mettre en valeur.

Développer les filières de formation sportives et culturelles en collaboration avec les structures privées et publiques (NE-CH).

Soutenir les grandes manifestations culturelles et sportives avec un souci de transparence dans leur conduite et leur financement.

Proposer la création d'un passeport cantonal permettant un accès facilité à toutes les activités culturelles et sportives.

Reconnaître le sport comme outil d'utilité publique dans les domaines de l'hygiène et de socialisation avec les avantages fiscaux que cette reconnaissance implique.

Soutenir les clubs sportifs en les aidant financièrement dans la part de leurs activités consacrée aux jeunes en âge de scolarité obligatoire.

## **SANTE et SOCIAL**

Consolider et poursuivre la réforme engagée des établissements sanitaires en les faisant progressivement coopérer sur les objectifs négociés et évalués quant à leur pertinence financière et à leur impact sur la qualité des soins.

Favoriser toute action de prévention contre les maladies de civilisation (stress, obésité, diabète, maladies cardio-vasculaires, etc.).

Mettre sur pied un programme cantonal de prévention et de soutien contre le surendettement.

Combattre toute banalisation des drogues douces et de l'abus d'alcool, prévenir et lutter contre le tabagisme en particulier chez les jeunes, en proposant une éducation à la santé.

Respecter les droits du patient et son libre choix ainsi que la confidentialité des données personnelles, notamment grâce à l'élaboration d'une carte de santé.

Comblent les lacunes en matière de formation paramédicale et donner à ces professions un statut attractif et des perspectives professionnelles.

Faciliter l'accès à l'emploi des plus de cinquante ans en supprimant, lors de la révision de la LPP, l'échelle de cotisations croissante en fonction de l'âge.

Maintenir l'obligation de contracter pour les caisses maladie afin notamment, d'assurer des soins équitables pour tous et de prévenir une pénurie de médecins dans les régions périphériques.

Encourager le regroupement de la médecine de pointe sur les Centres Universitaires et faciliter l'accès de ces services aux patients des cantons non universitaires.

Soutenir l'aide à l'intégration et à la reconnaissance sociale des personnes handicapées en assurant les moyens financiers nécessaires à cette intégration, afin que le soutien ne reste pas que des mots.

## **AGRICULTURE**

Exiger dans les accords internationaux des mesures écologiques et sociales équivalentes aux normes suisses, afin de rééquilibrer les conditions de concurrence des produits importés.

Améliorer la conception et la coordination de la promotion économique.

Soutenir par des fonds cantonaux et fédéraux la fabrication et la promotion des produits authentiques capables d'assurer la rentabilité de l'agriculture dans toutes régions.

Octroyer des compétences plus larges aux interprofessions pour la gestion de ces produits.

Favoriser l'adaptation et la rationalisation des cultures par des crédits d'investissement.

Maintenir les paiements directs à la surface, également pour les petites exploitations.

Assouplir les conditions cadres de production.

Améliorer la transparence des prix au sein de la filière et répercuter sur le consommateur les efforts faits par l'agriculture.

Utiliser la marge de manœuvre laissée au canton en matière de constructions hors zones.

## **TRANSPORTS et EQUIPEMENTS**

Assurer la sécurité des moyens de transports en améliorant l'entretien des réseaux existants en vouant une attention particulière aux zones de danger et à la traversée des localités.

Améliorer la qualité et la coordination des horaires des transports publics.

Préserver la qualité de l'air et réduire le niveau des nuisances sonores en prenant des mesures adéquates sur le matériel roulant et les infrastructures de transport ainsi que sur les bâtiments bordiers de ces installations.

Favoriser le cyclotourisme, le tourisme pédestre et les déplacements piétonniers en complétant la mise en œuvre de réseaux cohérents et sûrs.

Maintenir une technologie de pointe dans le domaine des télécommunications.

Veiller à la qualité du matériel roulant des transports publics.

Proposer des tarifs accessibles à tous, notamment aux familles.

## **ENVIRONNEMENT**

Renforcer la prise de conscience générale et individuelle en faveur du principe de développement durable.

Favoriser la recherche, le développement et l'industrialisation des énergies renouvelables.

Identifier les risques naturels, planifier et mettre en œuvre les mesures préventives et défensives.

Soutenir les méthodes de production et de construction respectueuses de l'environnement.

## **FINANCES et FISCALITE**

Défiscaliser les allocations familiales.

Stabiliser la charge fiscale des entreprises.

Alléger fiscalement les entreprises créatrices d'emplois et de places d'apprentissage.

Obtenir le prélèvement des impôts à la source.

Soutenir les PME qui investissent, par des exonérations fiscales, des amortissements immédiats et des allègements administratifs.

Favoriser l'élaboration de lois cadres, simplifier et accélérer les procédures administratives.

Supprimer les disparités de traitement fiscal entre couples mariés et concubins.

Obtenir une amnistie fiscale générale avec taxe libératoire.

Réduire la double imposition économique des entreprises.

## **SECURITÉ et INSTITUTIONS**

Faciliter les fusions des communes.

Développer une police de proximité au service de la population et renforcer les mesures de surveillance dans les lieux publics sensibles.

Créer un réseau d'alerte médiatique en cas d'enlèvement d'enfant.

Clarifier les tâches de la police cantonale.

Encourager le canton et les communes dans les actions d'intégration des étrangers.

Renforcer les mesures éducatives et préventives visant à une meilleure sécurité sur nos routes.

Neuchâtel, le 21 janvier 2009